

ATTENDU QUE M<sup>e</sup> Carol-Ann Croteau a été nommée membre de la Société québécoise d'information juridique par le décret numéro 837-2013 du 23 juillet 2013, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE la consultation requise par la loi a été effectuée;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE les personnes suivantes soient nommées membres de la Société québécoise d'information juridique pour un mandat de cinq ans à compter des présentes :

— après consultation du Barreau du Québec :

— M<sup>e</sup> Nancy Leblanc, avocate, Leblanc Dostie Martin avocats, en remplacement de M<sup>e</sup> Anouk Fournier;

— sur recommandation de la ministre de la Justice :

— M<sup>e</sup> Chantal Couturier, directrice générale associée, Direction des services judiciaires de la Capitale-Nationale et des régions, ministère de la Justice, en remplacement de M<sup>e</sup> Carol-Ann Croteau.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

63405

Gouvernement du Québec

### **Décret 498-2015, 10 juin 2015**

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la 33<sup>e</sup> Réunion fédérale-provinciale-territoriale annuelle des ministres responsables de la condition féminine qui se tiendra le 18 juin 2015

ATTENDU QUE se tiendra à Winnipeg (Manitoba), le 18 juin 2015, la 33<sup>e</sup> Réunion fédérale-provinciale-territoriale annuelle des ministres responsables de la condition féminine;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale soit constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine, madame Stéphanie Vallée, dirige la délégation québécoise à la 33<sup>e</sup> Réunion fédérale-provinciale-territoriale annuelle des ministres responsables de la condition féminine qui se tiendra le 18 juin 2015;

QUE la délégation québécoise soit composée, outre la ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine, de :

— Madame Isabelle Lemieux, attachée politique, cabinet de la ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine

— Madame Catherine Ferembach, sous-ministre associée, secrétariat à la condition féminine, ministère de la Justice

— Madame Christiane Lussier, responsable des dossiers internationaux et intergouvernementaux, secrétariat à la condition féminine, ministère de la Justice

— Madame Suela Sefa, conseillère en relations intergouvernementales, secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, ministère du Conseil exécutif

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

63406

Gouvernement du Québec

### **Décret 501-2015, 10 juin 2015**

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec au Sommet du Conseil des gouverneurs des Grands Lacs qui se tiendra à Québec du 12 au 14 juin 2015

ATTENDU QU'un sommet du Conseil des gouverneurs des Grands Lacs se tiendra à Québec du 12 au 14 juin 2015;